

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE APRÈS-VENTE GÉNÉRALITÉS

Le Bon d'entrée sera exigé lors de la reprise de l'appareil. Tout appareil non réclamé sous 90 jours, peut-être sujet à des frais de gardiennage. Toute intervention se soldant par un défaut non constaté après essais en atelier, sera facturé de 0 H 30 de main-d'œuvre. Les appareils sans numéro de série ne seront pas pris au comptoir à moins que le propriétaire ne justifie de son achat par la facture de celle-ci. Vous vous engagez par votre signature à accepter nos conditions générales et notamment à nous autoriser à considérer tout appareil non repris après 1 an, comptés à partir de la date de la facturation, comme abandonné, et en conséquence, à procéder à sa destruction.

1) Nos factures sont payables au comptant, les frais éventuels de recouvrement venant en majoration des factures. Une majoration forfaitaire pour retard de paiement égale à 5 % du montant H.T. de la facture sera appliquée automatiquement, en sus des frais, conformément aux articles 1226 et suivants du Code Civil.

2) Toutes réclamations sur les travaux effectués par nos techniciens doivent être présentées dans les 48 heures suivants l'intervention. E. LECLERC n'accepte de réclamation que pour défectuosité des pièces et appareils fournis par elle, et ne saurait prendre en charge les réparations d'appareils ou d'installations vétustes survenant postérieurement à l'intervention de nos techniciens

3) La facturation comprend :

- a) un forfait fixe pour frais de déplacement et divers jusqu'à l'intervention du technicien, le montant du déplacement est dû par le client, même si les travaux n'ont pas été effectués.
- b) une rémunération proportionnelle au temps de travail du technicien.
- c) le prix des pièces fournies, la rémunération proportionnelle est calculée selon un tarif normal de jour de 9 h le matin à 18 h en semaine (samedi matin compris).

CONDITIONS DE GARANTIE

Aucun appareil ne sera pris sous garantie sans justificatif. Un appareil en attente de justification de garantie ne prendra le circuit normal de réparation qu'après la réception du document ou réponse. Les réparations payantes sont garanties 3 mois. Cette garantie ne s'applique que lorsqu'il s'agit de la répétition du même défaut, non consécutif à une mauvaise utilisation et à condition que la facture de la précédente intervention accompagne l'appareil lors de son dépôt.

DEVIS

Nous établissons un devis, sur votre demande. (au-dessus de 80 €, sauf caméscope : 120 €). En cas de refus de réparation, il vous sera facturé.

ACCESSOIRES ET ÉTAT

Veillez bien à faire noter les accessoires joints avec l'appareil. Nous déclinons toute responsabilité quant à la perte des accessoires non stipulés sur le bon d'entrée.

TRANSPORT

Un appareil expédié après réparation, voyage aux risques et périls du destinataire, à charge pour celui-ci d'exercer les éventuels recours auprès du transporteur.

PIÈCES DÉTACHÉES

Toute pièce détachée achetée, n'est ni reprise, ni échangée. Toute pièce commandée devra être retirée dans un délai de 3 mois maximum. Passé ce délai elle pourra être vendue, l'acompte versé sera perdu.

Litiges éventuels :

En cas de réclamation,

le client pourra s'adresser en premier recours au service client Allo E. Leclerc dont voici les différents modes de contact :

Par téléphone : au 09.69.32.42.52 (numéro Cristal, appel non surtaxé, du lundi au samedi, de 8h30 à 19h et jusqu'à 18h, les veilles de jour férié)

Par courriel : en remplissant la fiche de contact via cette adresse : <https://www.e.leclerc/contactez-nous/magasin-enseigne>

Par courrier : en écrivant à votre centre E. LECLERC

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le magasin E. Leclerc adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 Rue La Boétie – 75008 Paris – <http://www.mediateurfevad.fr>.

Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis du magasin E. Leclerc, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, consulter la page : <https://www.mediateurfevad.fr/index.php/espace-consommateur/>.

En deux exemplaires Vendeur (cachet du vendeur)

« Lu et approuvé »
Date et signature du client

SIRET 384 352 860 00025

N° TVA INTRA COM. FR 95 384 352 860

Technic-Soft service 9000 - Clé : STnO=202200 - Facture N°30300999 - Empreinte fiscale : zyK+Wb - Du 31/03/2023 10: